



FORMULAIRE DE QUESTIONS ECRITES

Conformément à l'article L.225-108 alinéa 3 du Code de Commerce, les actionnaires ont la faculté de poser par écrit des questions auxquelles il sera répondu au cours de l'Assemblée Générale Mixte du 29 Juillet 2020.

A cet effet, les actionnaires doivent retourner, **jusqu'au 23 Juillet 2020 inclus**, le présent coupon, également disponible sur le site de la Société www.recylex.eu :

- par lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse suivante :
RECYLEX SA – 79, rue Jean-Jacques Rousseau, 92158 Suresnes Cedex
- ou par voie électronique à : assemblee.generale@recylex.eu

Je soussigné(e)

NOM ET PRENOM _____

ADRESSE _____

Propriétaire de _____ action(s) sous la forme :

- nominative,
- au porteur, inscrites en compte chez¹ _____

souhaite poser les questions suivantes :

Fait à, le 2020

Signature

¹ Indication du teneur de compte : banque, établissement financier ou courtier en ligne, etc. (l'actionnaire au porteur doit justifier de sa qualité d'actionnaire par l'envoi d'une attestation de détention délivrée par l'Intermédiaire habilité).